

Date	N°	Commercial/Client
26/06/2024	240605254	81368

TECH|FIDEL FILLAUD|01|85880075800113|75063569000035|380|240605254|2024|06|26|FRA|67400|81368|BC-205407|11||factures@direct.reducio.fr|151.07|30.21|181.28|
Agence
FIDEL FILLAUD GRAND EST
493 RUE PIERRE ET MARIE CURIE

54710 LUDRES

France

N° EORI : FR3085880075800113

N° SIRET : 85880075800113

Siège Social
FIDEL FILLAUD (SAS)

3 rue des Prairies

ZAC du Taillis - CS30001

44840 LES SORINIERES

France

N° Tél.02 51 71 27 27

Fax: 02 40 34 38 26

Code A.P.E: 4676Z SIREN: 858800758

Capital Social : 206546 Euros

N° TVA Intracom : FR30858800758

www.fidel-fillaud.com

REDUCIO .
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

France

Facturé à :	Livré à :
Société	SCHMIDT GROUPE
REDUCIO .	
5 RUE DU TALUS	20 RUE WESTRICH
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	67600 SELESTAT
France	
FR90 750635690	

Désignation Produit	Quantité	Prix HT	Rem	Montant	TVA
BON DE LIVRAISON N° 1196001 26/06/2024 COMMANDE N° 1321081 24/06/2024 Réf. Commande : BC-205407 Notre Référence : laurent@reducio					
FLPL-27584 Flacon PEHD 500ml Cruchon B24/410	180 UNI	63,89 / 100		115,00	1
Naturel 30gr Cylindrique		Nomenclature douanière : 39233010			
Emb.pour aliments-Usage unique		EU origin: FRA - France			
BNPL-15987 Bouchon B24/410 Lisse	180 UNI	20,04 / 100		36,07	1
Blanc PP Joint Trésylène 3mm		Nomenclature douanière : 39235090			
EU origin: FRA - France					
Montant marchandises :	151,07				
Montant frais :					
Montant transport :					

INCOTERM : CPT - SELESTAT - France - via Transport Routier

TVA	Montant HT	% TVA	Montant TVA
1	151,07	20,00	30,21

Règlement Virement bancaire Au 26/07/24

Port payé sur facture

Poids : 6.210 kg

TVA sur débits TOTAL H.T TOTAL T.V.A	151,07 30,21 EUR
NET A PAYER	181,28 EUR

Coord. Bancaires : IBAN : FR76 1380 7006 6932 7216 7003 967 BIC : CCBPFRPPNAN - BPGO

Règlement à adresser à Service comptable - ZA du Taillis - 3 rue des Prairies - 44840 LES SORINIERES - France - +33 (0)2 51 71 27 27

Cette vente est conclue à nos conditions générales de vente, la clause de RESERVE DE PROPRIETE incluse, Aucun escompte pour paiement anticipé sauf conditions particulières.
En cas de retard de paiement, selon article L 441-6 du code de commerce, seront exigibles : une indemnité calculée au taux de refinancement BCE+10 points,
ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Conditions Générales de Vente

Version du 01/07/2023

1. OBJET

Les Conditions Générales de Ventes (CGV) décrivent les droits et obligations de la Société et de son Client, et s'appliquent de plein droit à toutes les ventes conclues par la Société auprès de tout acheteur, qui reconnaît en avoir parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment, de ses propres conditions générales d'achat. La loi applicable est la loi française.

2. COMMANDES

Une commande n'est définitivement enregistrée qu'après réception par la Société des informations validées par le Client. La vente est réputée conclue à l'enregistrement de la commande. La société se réserve le droit de suspendre toute commande d'un Client en cas de retard de paiement d'une commande antérieure. Les affaires traitées par agents ou représentants font l'objet d'une acceptation préalable.

3. PRODUITS

La Société garantit au client la fonctionnalité des éléments constituant les fournitures vendues. Il appartient au client d'en vérifier la compatibilité physique et chimique avec ses produits dans les conditions usuelles d'utilisation, stockage et transport, sans engagement de responsabilité de la Société. Les informations données par la Société sont indicatives, confidentielles et sans engagement. Si nos fournitures sont utilisées au transport de produits ou matières soumis à des réglementations nationales, communautaires ou internationales, le respect de ces réglementations incombera au Client, qui assumera seul la responsabilité de ses choix, et de l'éventuelle incompatibilité des fournitures commandées avec les exigences légales applicables. La traçabilité par numéro de lot n'est assurée que pour des fournitures livrées par palettes, complètes non préparées au détail et expédiées exclusivement par les entrepôts de la Société. Toute éventuelle anomalie sur les contenants de fournitures rénovées, en dehors des éléments de structure, ne pourra faire l'objet d'une réclamation. Plus généralement, la Société est tenue d'une obligation de moyens, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en cas de force majeure et autres cas prévus par la jurisprudence.

4. PRIX

Les prix des fournitures vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. La société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Pour toute commande livrée en France, ils seront majorés de la TVA. Les livraisons en France en exemption de TVA doivent être dûment justifiées par le Client. Les prix pourront être majorés des frais de transport applicables au jour de la commande. Pour toute commande passée hors des sites e-commerce de la société et dont le montant total de marchandises est inférieur à 150 € HT, la Société appliquera un forfait de 40 € HT pour frais de traitement de la commande. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5. LIVRAISON

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client à la commande. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et le Client ne saurait s'en prévaloir pour refuser la prise de possession des marchandises livrées ou revendiquer l'annulation de la commande, pour des pénalités ou indemnités, et/ou un refus de paiement du prix. Les réclamations, pour être valables, devront être formulées par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises. Même si elles sont vendues franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, qui devra exercer son recours contre les transporteurs en cas de retard, d'avaries ou de manquants. Seuls les litiges à réception ayant fait l'objet de réserves dûment caractérisées comme l'exigent les conventions de transport, pourront donner lieu à dédommagement.

6. PAIEMENT

Les commandes passées par le Client sur les sites e-commerce de la Société sont payables avant livraison, par les moyens de paiement disponibles sur les sites, sauf dispositions particulières. Pour les commandes passées par le Client hors e-commerce, sauf dispositions particulières, toutes les factures doivent être payées à l'adresse Comptable de la Société figurant sur la facture, dans les 30 jours de la date d'émission de la facture. Les paiements doivent être effectués afin que la Société puisse disposer des sommes le jour de l'échéance figurant sur la facture. Des frais de rejet de traite ou prélèvement seront facturé 16.80€ HT. En fonction des informations économiques et financières portées à la connaissance de la Société, les conditions particulières de paiement sont susceptibles d'être révisées pour les commandes en cours, ainsi que le montant de l'encours qui aurait été consenti au Client. Un paiement comptant à la livraison ou un paiement anticipé peut être demandé par la Société, sans application d'escompte. Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, tout retard de règlement produira de plein droit, et sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 €, ainsi que des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage. Clause pénale : en outre, de convention expresse, tous les frais de recouvrement engagés par la Société évalués forfaitairement à 15% du montant impayé (20% en cas de livraison hors France) seront mis à la charge du Client. Déchéance du terme : en cas de défaut de paiement, la Société aura la faculté d'exiger le paiement immédiat du solde restant dû, d'exiger d'être payé avant toute expédition ou livraison de nouvelles marchandises, de suspendre ou annuler les commandes en cours, sans préjudice de demander des dommages et intérêts et/ou la résiliation du contrat.

7. RETOUR MARCHANDISES ET CONSIGNES

Toute demande de retour de marchandises doit être formulée envers la Société sous un délai maximum de 14 jours suivant la réception. L'organisation et les frais du retour incombe au Client. La marchandise doit être retournée au plus tard dans les 14 jours qui suivent l'envoi de la rétractation, et dans un état irréprochable : palettes non défilmées, cartons fermés, présence des étiquettes originales de traçabilité...

Les références consignées sont payables dans les conditions d'une commande ; elles doivent être retournées en bon état et à charge du Client dans un délai de 12 mois. A réception du retour des marchandises et consignes, la Société remboursera le Client, sous réserve de leur état. Le remboursement sera effectif par émission d'une note de crédit remboursable.

En cas de retour non conforme, la Société se réserve le droit de refuser tout ou partie des marchandises et consignes retournées et par conséquent d'ajuster le remboursement au retour valide et accepté. Si le retour de marchandises a une origine imputable à la Société, l'organisation et les frais du retour lui incombe, le remboursement du Client sera effectif par émission d'une note de crédit remboursable.

8. RESERVE DE PROPRIETE

La société conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. Loi 80.355 du 12 mai 1980.

9. JURIDICTION

Pour tous litiges et contestations, quelle qu'en soit la nature ou la cause, seuls seront compétents les tribunaux de Nantes, même en cas de référés, d'appels en garantie ou de pluralité de défenseurs.